

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO A LA 29ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES SUR
LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT APRES 2014**

Présentée par Son Excellence Monsieur

Célestin VUNABANDI KANYAMIHIMIGO

Ministre du Plan et Suivi de la Mise en Œuvre

de la Révolution de la Modernité

New York, le 22 septembre 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du Bureau,

Permettez-moi de vous adresser, au nom de la République Démocratique du Congo, mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la 29^{ième} session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour le suivi du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, CIPD en sigle.

La RDC exprime sa gratitude au Secrétaire-Général, S.E. Monsieur Ban Ki-Moon pour la qualité de son rapport sur le plan directeur pour la suite à donner au Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement après 2014.

Je saisi également cette opportunité pour adresser mes félicitations au Directeur Exécutif, le Docteur Babatunde, pour sa reconduction à la tête du Fonds des Nations Unies pour la Population.

Monsieur le Président,

Il me plaît de mentionner ici que la République Démocratique du Congo a participé à tout le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD qui a abouti aux conclusions du présent rapport. Je mentionnerai notamment notre participation à l'enquête globale sur la CIPD après 2014, à l'élaboration du rapport national sur la CIPD+20, aux rencontres régionales des pays de la communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe(SADC) à Maputo, de l'Union Africaine à Addis Abeba et à la 47 session de la Commission sur la Population et le Développement à New York.

L'examen de l'état des lieux de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD révèle des progrès significatifs dans notre pays, nonobstant quelques défis qui restent encore à relever.

En effet, la République démocratique du Congo sort de près de deux décennies des conflits armés durant lesquelles les efforts du Gouvernement étaient plus tournés vers la pacification. Ces efforts ont

permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en juillet 2010, de renouer avec la croissance économique, avec une moyenne évaluée à 8,1 % entre 2010 et 2013 et de mettre en place un vaste programme de réhabilitation des infrastructures socio-économiques de base.

C'est dans ce contexte que la santé maternelle et infantile s'est améliorée. Le taux de mortalité maternelle est passé de près 1800 décès maternels pour cent milles naissances vivantes en 1998 à 846 décès pour cent milles naissances vivantes en 2014. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié s'est aussi nettement amélioré, passant de 61% en 2001 à 80 % en 2014. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 213 décès à 104 décès pour milles naissances vivantes entre 2001 et 2014.

Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation au primaire est passé de 51,7 % en 2001 à 91% en 2012. Cette amélioration est expliquée principalement par la gratuité de l'enseignement primaire, la promotion de la scolarisation des filles et la mise en place d'un important programme de reconstruction des écoles par le Gouvernement.

Dans le domaine de l'égalité des sexes, d'équité et d'émancipation, beaucoup d'efforts ont été fournis. Outre la ratification des instruments juridiques internationaux, le cadre juridique et institutionnel pour la promotion de l'égalité de genre et la protection de l'enfant a été amélioré. La constitution de la RD Congo, adoptée en février 2006 consacre l'égalité des droits entre l'homme et la femme. Le principe de parité dans la gestion de la chose publique y est également consacré. D'importantes réformes sont en cours de réalisation dans le but de supprimer de notre arsenal juridique toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Au niveau institutionnel, la politique nationale sur le genre et la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ont été élaborées et sont actuellement d'application. Le projet de code de la famille révisé tout comme le projet de loi de mise en œuvre de la parité sont en cours d'examen au niveau du Parlement.

Face à l'ampleur des violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles pendant la guerre, le Gouvernement a mis en place une réforme législative qui renforce l'infraction de viol et criminalise les autres formes de violences faites à la femme et à la jeune fille, tout en consacrant une procédure appropriée de poursuite des auteurs.

En dépit des progrès enregistrés, il est important de noter que la longue période d'instabilité socio-politique que la RD Congo a traversé pendant la première décennie du programme d'action de la CIPD, n'a pas permis sa bonne mise en œuvre.

Actuellement, de nouvelles questions ont émergé et figurent parmi les priorités nationales et les défis à relever pour la mise œuvre adéquate du programme d'action de la CIPD en RDC. Il s'agit notamment : (i) de l'organisation du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat afin d'actualiser les données socio-démographiques, de mieux planifier et suivre les programmes de développement ; (ii) de la recrudescence des violences basées sur le genre ; (iii) de la persistance des groupes armés à la base du déplacement massif des populations, particulièrement à l'Est du pays ; (iv) de la prédominance d'une population majoritairement jeune, avec toutes les conséquences sur la scolarisation, l'emploi, la santé sexuelle et reproductive ; (v) du niveau élevé de fécondité et des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; (vi) de la poursuite de la lutte contre le VIH et le Sida, (vii) et enfin, de la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le respect des droits des peuples autochtones.

Pour répondre à ces défis, le Gouvernement entend renforcer le partenariat bilatéral et multilatéral, d'une part, et la collaboration avec la société civile et le secteur privé, d'autre part.

C'est pourquoi, la R D Congo plaide pour que le cadre post 2015 soit largement participatif, renforce l'engagement des tous pour les droits de l'homme, la culture de la pratique des lois et normes internationales admises, la lutte contre l'injustice basée sur l'égalité, le rejet de la discrimination sous toutes ses formes, tout en garantissant les droits de tous à participer pleinement à la vie de la société et la prise des décisions.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo partage entièrement les conclusions du « plan directeur pour la suite à donner au Programme d'action de la CIPD après 2014 ». Le Gouvernement de la RD Congo s'engage à poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre ce programme. À cet égard, nous voulons réitérer notre soutien exprimé lors de l'examen régional de la mise en œuvre de la CIPD au-delà de 2014, tout en reconnaissant le droit souverain de chaque pays de mettre en œuvre les recommandations conformément à ses lois et à ses priorités de développement et dans le strict respect des valeurs religieuses et éthiques ainsi que de l'héritage culturel de sa population.

Je vous remercie pour votre aimable attention